

ORDRE DU JOUR

- Actualités nationales et locales.
- Formation initiale et continue. (*informations*)
 - 2-1. Bilan des avis de l'Inspé pour la titularisation.
 - 2-2. Bilan des admissions ; préparations concours externes 2023/2024.
 - 2-3. Préparation de la rentrée 2023.
- Campagne d'emplois enseignants, enseignants chercheurs et Biatss. (*vote*)
- Proposition de motion du R-Inspé concernant le enseignant.e.s affecté.e.s dans le supérieur (ESAS). (*vote*)
- Questions diverses.

MEMBRES PRESENTS

Membres présents (11) : GUILLEN Frédéric, JEUNIER Benoît, LARROUY Dominique, MADAR Georges, MARTIN Franck, MAUMON Nathalie, O'CONNELL A-Marie, PORTOLES Rodolphe, SAINT-MICHEL Marie, SAINT-GIRONS Bernard, TREMEAU Damien.

Procurations (5) : ALLEMAND Frédéric à MAUMON Nathalie, GARNIER Emmanuelle à SAINT-GIRONS Bernard, KPODAR J-Luc à MAUMON Nathalie, RATTAT A-Claire à SAINT-GIRONS Bernard, LECLERC Arnaud à SAINT-MICHEL Marie.

Invité.e.s permanents à titre consultatif : DUPONT Pascal, DUVIGNAU Karine, GAUTHIER Christopher, GOBBE MEVELLEC Euriel, JESSEL Nadine, LAVERDET Christine, MESQUITA Manuel, PRIOURET Pierre, ROBERT Claire.

Excusés : PAPAIS Léa

Secrétaires de séance : BATONNEAU Blandine / SANCIER Elisabeth

Le président du Conseil ouvre la séance et donne la liste des procurations.

Il annonce le décès de Véronique Lizan MCF en mathématiques à l'Inspé depuis 1997 dont les obsèques auront lieu en fin de semaine.

POINT 1 - ACTUALITES LOCALES ET NATIONALES

• **Actualités locales par N. JESSEL**

- Elisabeth Ranedo est nommée Déléguée de la direction en charge des Relations internationales à partir du 01/09/2023. Elle succède à Francois Maiple qui prend sa retraite.
- Nicole Boubée est nommée co-directrice de la Mention 4 à compter du 01/09/2023 (avec Florence Savournin).
- Le Conseil d'Inspé sera renouvelé en totalité. Le scrutin se tiendra en novembre 2023. Des informations seront données au 1^{er} Conseil d'Inspé de septembre.
- Le thème de la promotion étudiante 2024 sera "la citoyenneté", avec une conférence introductive des délégués de direction « laïcité » puis une autre conférence (à confirmer) avec Mme Dominique Schnapper, sociologue, qui pourrait être la marraine de cette promotion. Un colloque de la SFR et du laboratoire de recherche d'UT1 se tiendra mi-mars 2024 autour de ce thème. D'autres actions vont être entreprises.
- Calendrier et thèmes des Rencontres des Savoirs : le 18/10 : Femmes et sciences ; le 22/11 : Inégalités ; le 6 ou 20/12 : Citoyenneté ; le 28/02/24 : Sport et Handicap ; le 27/03 : Didactique de l'écriture ; le 24/04 : Culture et EAC

• **Actualités nationales par B. SAINT-GIRONS**

- Interview accordée *au Monde* (30/06/2023) par le ministre Pap Ndiaye où il évoque la réforme de la formation et le recrutement des professeurs des écoles avec le positionnement du concours en fin de L3. Évolution du master tourné vers l'alternance et participation plus importante de la part de l'employeur Education nationale. Ce qui appelle des commentaires / observations :
 - . D'ordre méthodologique : quid de l'évaluation de la réforme antérieure et des consultations habituelles (R-Inspé et France Universités) ?
 - . Une réforme de plus à un moment où les conclusions ne sont pas clairement tirées de la réforme mise en œuvre en aveugle ;
 - . Sur le fond : reconnaissance d'un statut d'élève-professeur, pour les lauréats concours, dans le déroulement du master 1 et 2, qui va de pair avec la rémunération (IPES). Le statut est à regarder de près.
 - . Reste en suspens la question du décrochage entre la formation des PE et des professeurs de collèges/lycées dont le concours reste en fin de M2.

P. PRIOURET s'interroge sur le concours de 2025 : y aura-t-il un double concours, un pour les L3 et un autre pour les M2 (ceux qui rentrent en M1 à la rentrée 2023) ?

B. SAINT-GIRONS indique qu'il y aura une période de recouvrement où il faudra traiter des promotions qui présenteront d'assez fortes disparités et un dispositif en biseau permettant le passage d'un mécanisme à l'autre ce qui signifie une complexité accrue durant cette période. Une certaine expérience existe en la matière.

E. GOBBE-MEVELLEC ajoute qu'en terme de calendrier cela veut dire une construction de maquette de licence l'an prochain pour un passage dans les instances et une mise en œuvre à l'envers c'est-à-dire une mise en œuvre en commençant par les L3 à la rentrée 2024 pour avoir des étudiants de L3 formés et prêts à passer le concours. Cela veut dire aussi pour les dispositifs de préprofessionnalisation existants, nos partenaires (UT3, Champollion ...) devront avoir une réflexion sur leur propre formation en L3. Elle s'interroge sur la superposition entre un public employé EN formé dans le cadre du master MEEF et la question de la formation universitaire : a-t-elle vocation à accueillir que des lauréats concours ou pourra-t-on accueillir d'autres publics ? qu'en est-il des L3 qui n'ont pas réussi le concours, pourront-ils s'inscrire en master MEEF ? Il y a de nombreuses interrogations sur cette annonce pensée depuis le « sco ». Il manque une réflexion universitaire sur cette évolution.

B. SAINT GIRONS indique que les concertations vont commencer sur cette base. Il n'a pas connaissance du calendrier. Pour le volet universitaire, il faut rester vigilant sur la place de la recherche dans la formation des futurs PE même si elle a vocation à être gardée.

Le principe de la masterisation n'est pas remis en question.

La DGESIP vient d'adresser un message aux directeurs d'Inspé des vagues B et C suspendant le processus d'accréditation dans l'attente de précisions pour la réalisation des maquettes d'ici la rentrée 2024.

F. MARTIN s'interroge sur les maquettes à construire autour des licences.

N. MAUMON rejoint les propos de F. Martin. Elle relève un manque de considération des personnels directement concernés avec des annonces faites uniquement via les médias. Construire des maquettes sans information officielle et à moyens constants devient redondant.

N. JESSEL précise que certains Inspé portent ou co-portent des licences.

B. SAINT-GIRONS confirme que le sujet licence est important au-delà de qui les porte. Former des enseignants en 2 ans est une gageure. Identifier des parcours dès le L1 se défend sur le plan de la formation mais l'articulation est à voir (passerelles ?).

Il rappelle que les universités sont autonomes et que l'accès aux masters est régulé par les universités.

B. SAINT-GIRONS conclut les échanges, il a donné les informations en sa possession de la manière la plus complète possible. D'autres évolutions sont évidemment possibles.

POINT 2 – FORMATION INITIALE ET CONTINUE

2-0 Point d'étape Mon Master (MM) pour les admissions des M1

L'augmentation des candidatures, indiquée dans le dernier Conseil, ne se confirme pas, certains parcours ont encore des places.

. Deux parcours n'ouvriront pas à la rentrée : NSI et DSTI faute de vivier suffisant.

. 6 parcours sont complets ou quasiment : 1^{er} degré Toulouse / histoire-géo / arts plastiques / CPE / Crn / eFen.

. Pour le 1^{er} degré, sur les sites, les listes d'attente s'amenuisent mais continuent de tourner.

. 32 parcours ont épuisé leur liste d'attente mais disposent toujours de places vacantes. En conséquence, une phase complémentaire (qui n'existe pas sur MM) sera ouverte sur E.candidat entre le 8 et le 16 juillet.

Actuellement MM est techniquement bloqué alors que les inscriptions devaient se faire depuis hier. On reçoit de nombreux mails. On attend le débloqué national.

L'état des lieux des admissions arrêté au 05/07 sera transmis aux conseillers à l'issue de ce Conseil.

E. GOBBE-MEVELLEC tient à signaler le travail important que fait la Scolarité pour Mon Master.

G. MADAR quand à lui souligne la déception globale de cet outil (manque de flexibilité) ; il n'y a plus de liste d'attente alors qu'il reste des places... Il faudra aller au repêchage pour certains sites pour avoir des effectifs suffisants.

2-1 Bilan des avis de l'Inspé pour la titularisation.

. Pour le 1^{er} degré sur les 112 stagiaires : 102 avis favorables/4 avis défavorables/ 5 non évalués/ 1 démission.

. Pour le 2nd degré sur les 200 stagiaires : 161 avis favorables/30 avis défavorables/8 non évalués/1 démission en mathématiques.

P. PRIOURET regrette de ne pas avoir de visibilité sur les titularisations réelles via le rectorat.

2-2 PPC – Bilan des admissions : préparations concours internes 2023/2024

Un document de synthèse a été établi et joint à la convocation de ce Conseil.

E. GOBBE-MEVELLEC communique les résultats des concours qui sont excellents pour l'Inspé Top tant pour le 1^{er} que le 2nd degré ou encore 84 % d'admis pour les CPE.

2-3 Préparation de la rentrée 2023

Informations sur le déroulement de l'accueil des stagiaires par le Recteur et la Directrice de l'Inspé prévu le 28/08/2023 :

- 10 h : accueil des stagiaires 1^{er} degré sur le site de Croix de Pierre et en visio pour les sites départementaux
- 11h30 : accueil des stagiaires 2nd degré en visio
- 14h : accueil des alternants 1^{er} degré sur le site de Croix de Pierre et en visio pour les sites départementaux (à confirmer par le DASEN pour l'hybride)
- 15h30 accueil des alternants 2nd degré en visio

Conventions de stages pour les M2 SPA. Elles ne feront plus état des dates précises de stage mais feront figurer la période scolaire de septembre à juin, de façon que le nombre d'échéances corresponde pour la gratification d'un point de vue comptable.

Pour le 1^{er} degré : les dates réelles de mise en stage seront précisées dans un avenant (en raison de plusieurs lieux de stage filés ou massés). Pour les 2nd degré les indications seront dans la lettre adressée au chef d'établissement et au tuteur en accompagnement de la convention.

Pour les SPA : la revalorisation de la gratification au 1^{er} janvier a bien été mise en place avec 9 échéances de gratification + 1 à 131,20 €.

Les renouvellements des stagiaires inscrits en DIU 50%, il est possible de les réinscrire en DIU pour cette année. Le service de la Scolarité a modélisé sur Apogée 2 UE complémentaires qui ne sont pas nécessaires pour valider le DIU mais qui sont générées automatiquement dans le cas de DIU en renouvellement, afin d'adapter le contrat de formation aux besoins.

P. PRIOURET lance un point de vigilance sur les 2 inscriptions possibles en DIU car certains collègues peuvent être prolongés au-delà de 2 années universitaires pour, par exemple, congé longue maladie, congé maternité,si celui-ci se produit pendant l'année de renouvellement, 3 années peuvent donc être possibles.

E. GOBBE-MEVELLEC précise que pour cette année 2023/2024 ce n'est pas possible mais qu'il existe un autre espace pour les inscrire : PFFA.

Autre information : les stagiaires qui étaient temps plein cette année et qui sont placés en renouvellement 2023/2024 basculent sur un fonctionnement en mi-temps et seront inscrits en DIU.

N. MAUMON pointe des cas particuliers (congé parental). Les jours de formation sont différents pour les DIU 50/Master 2.

E. GOBBE-MEVELLEC précise qu'il s'agit de cas très particuliers de fin de cohorte, qu'il faut recenser, qui ne doivent pas faire dysfonctionner l'ensemble. Ils seront traités au cas par cas.

F. GUILLEN souligne le cas des reports de stage.

E. GOBBE-MEVELLEC indique que ces cas de figure sont gérés mais prend note de ces alertes (report de stage en M1).

POINT 3 : CAMPAGNE D'EMPLOIS ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET BIATSS 2024

- **Enseignants, enseignants chercheurs**

La commission des personnels propose le classement suivant :

Postes PRAG (5 supports), le classement établi est le suivant :

1. Histoire-Géo-EMC (mention 1 et 2) (Toulouse-Montauban)
2. STMS (Mention 2) (Toulouse)
3. Mathématiques (Toulouse) (Mention 2)
4. Education musicale et chant choral (Mention 1 et 2) (Toulouse)

Pour le cinquième support, la commission demande un gel pour un repyramidage MCF

Postes MCF (1 support), le classement établi est le suivant :

1. Didactique du Français CNU 07 (Toulouse) (Mention 1)

Postes PU (2 supports), le classement établi est le suivant :

1. Sc de l'éducation CNU 70 Profil inclusion (Toulouse) (Mention 4 et F4C)
2. Psychologie CNU16 (Toulouse-Tarbes-Auch) (Mention 1 et 4 et F4C)

D. LARROUY demande l'explication/l'intérêt de geler un poste pour un repyramidage en MCF l'an prochain.

N. JESSEL indique que l'université le demande dans le cas d'un repyramidage PRAG/EC. On ne peut pas utiliser le poste PRAG pendant une année, peu importe la discipline (mais on peut mettre un AD sur ce support vacant). Le poste est repyramidé l'année suivante.

D. LARROUY trouve problématique au niveau master d'avoir si peu d'Enseignants chercheurs.

N. JESSEL confirme que l'Institut a plus de postes de PRAG-PRCE que d'Enseignants chercheurs. Il y a beaucoup de départs à la retraite de PRAG/PRCE et peu de MCF, il est donc nécessaire de faire ce repyramidage.

G. MADAR rappelle que le ministère demande que 30% des enseignants soient du « sco » ; il s'agit d'un master professionnalisant.

N. JESSEL ajoute que l'on conserve aussi des postes de PRAG et PRCE qui ne sont pas mis au concours pour y positionner des Affectés dérogatoires (AD). Les 30 % du « sco » se font avec les AD et les TEMPA.

F. LARRE précise que les AD sont à la demande des équipes pédagogiques.

K. DUUVIGNAU souligne qu'un enseignant, par rapport à la recherche, doit être sans frontière entre le 1^{er} et le 2nd degré. L'Inspé Top est loin d'être un Inspé solide par rapport à d'autres en ce qui concerne les supports d'Enseignants chercheurs, avec paradoxalement un gros potentiel en recherche.

On doit pouvoir se consolider par rapport au partenariat universitaire. L'Inspe est à l'interface, à l'intersection avec le partenariat universitaire. On doit pouvoir compter sur des supports d'Enseignants chercheurs pour discuter, dialoguer avec les collègues d'UT1 – d'UT2 – d'UT3.

La politique de site a intérêt à repyramidier , surtout quand les équipes pédagogiques en ressentent le besoin.

B. SAINT-GIRONS soumet au vote la proposition de classement issue de la commission des personnels :

⇒ **5 Postes de PRAG**

VOTE : unanimité moins 1NPPV

1. Histoire-Géo-EMC (mention 1 et 2) (Toulouse-Montauban)
2. STMS (Mention 2) (Toulouse)
3. Mathématiques (Toulouse) (Mention 2)
4. Education musicale et chant choral (Mention 1 et 2) (Toulouse)

⇒ **1 Postes de MCF**

VOTE : unanimité

1. Didactique du Français CNU 07

⇒ **2 Postes de PU**

1. Sc de l'éducation CNU 70 Profil inclusion (Toulouse) (Mention 4 et F4C)
2. Psychologie CNU16 (Toulouse-Tarbes-Auch) (Mention 1 et 4 et F4C)

F. MARTIN fait remarquer que pour le support 1/ (sc de l'éduc CNU 70 profil inclusion), le profil n'a pas donné lieu à discussion lors de la commission des personnels.

N. JESSEL confirme que le profil n'est pas nécessaire puisqu'il n'y figure pas pour les autres postes.

Ce poste CNU 70 est soumis au vote sans la précision du profil.

VOTE : unanimité

• **Personnels BIATSS**

C. ROBERT informe le Conseil que les mesures concernant les personnels BIATSS seront proposées au 1^{er} Conseil de septembre car le résultat du mouvement interne UT2J ne sera connu que le 12 juillet ; les recrutements sur la campagne d'emplois 2023 sont finis mais tous les candidats n'ont pas encore validé la proposition de poste. La réforme des retraites engendre également des changements de date de demande de départ pour certains personnels.

POINT 4 : PROPOSITION DE MOTION DU R-INSPE CONCERNANT LES ENSEIGNANT.E.S AFFECTE.E.S DANS LE SUPERIEUR (ESAS).

B. SAINT-GIRONS fait état de l'actualité sur ce sujet.

La ministre de l'ESR a indiqué que les enseignants 2nd degré affectés dans l'enseignement supérieur (ESAS) verraient dès le 1^{er} septembre leur prime revalorisée et que les conditions de leur promotion feraient l'objet d'une concertation avec l'Éducation nationale pour gommer les distorsions pouvant exister dans le déroulement de leur carrière.

Cette déclaration montre que le sujet est pris en charge par le MESR.

La motion du R-INSPE n'est plus d'actualité donc il n'est pas utile de la voter aujourd'hui.

Le Conseil veillera à la rentrée à voir comment l'engagement ministériel s'est opéré.

F. MARTIN demande si les enseignants du 1^{er} degré sont aussi concernés, car dans le communiqué il s'agit des ESAS qui sont enseignants du 2nd degré.

B. SAINT-GIRONS confirme que les 2 statuts sont concernés.

P. PRIOURET commente la motion au cas où elle devrait « ressortir des tiroirs » :

- la présentation telle qu'elle est faite sur les activités supplémentaires comme étant une revalorisation n'est pas une analyse faite par les organisations syndicales ni le ministère d'ailleurs ;

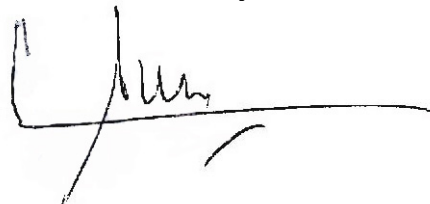
- la formulation relative au ralentissement de l'avancement dans la carrière n'est pas tout à fait vraie, cela est très variable. Le R-INSPE ne doit pas écrire cela aussi brutalement.

B. SAINT-GIRONS en prend note.

Le Président lève la séance à 16h en souhaitant un bel été aux conseillers.

Le prochain conseil se tiendra le 26/09/2023 à 14h

Le Président du Conseil d'Inspé



Bernard SAINT-GIRONS